

COMPTE RENDU SOMMAIRE Séance du 14 Septembre 2021

L'an 2021 et le 14 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme FISELIER Françoise, 1ère Adjointe

Présents: Mme FISELIER Françoise, Conseiller, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JEZEQUEL Marianne, M. LE FRÊCHE Antoine, Mme ASPLIN Marie, M. LE SAULNIER Thomas (jusqu'à 20h27), Mme VILBOUX Fabienne, M. LEMAÎTRE Loïc, Mme LAURENT Sandrine, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme LEVACHER Sylvaine, M. LEMARCHAND Régis, Mme BETHUEL Dany, M. GAULTIER Claude, M. ANDRÉ Yann, Mme THULEAU Dominique, M. LEJOP Samuel, Mme TALHA Emilie, M. VILBOUX Michel, M. GLEAU Ewen

Absent(s) ayant donné pouvoir : M. THÉBAULT Philippe à Mme FISELIER Françoise, M. KERVOAS Michel à M. LEMARCHAND Régis, Mme MAEGHERMAN Morgane à Mme ASPLIN Marie

Absent(s) excusé(s): Mme HAVARD Jeanne, M. DESVAUX Melaine, M. LE SAULNIER THOMAS (à partir de 20h27)

Assistait(ent) également à la séance : M. COULLIER Patrick

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

Nombre de membres

En exercice au Conseil municipal: 27

Présents : 22Représentés : 3Non représentés : 2

Madame FISELIER ouvre la séance à 20 h 04

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

ELECTION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU SIVU AQUA OUEST (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique - Aqua Ouest)

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2018-23386 du 19 juillet 2018, modifié par arrêté du 27 juillet 2018, autorisant la création du SIVU Aqua Ouest,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Gilles n° 2018.07.01 du 9 juillet 2018 demandant la création et la délimitation du périmètre du SIVU Aqua Ouest, émettant un avis favorable sur les statuts du SIVU Aqua Ouest,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la commune au sein du comité syndical, à raison de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

Considérant la démission de Madame Gaële AKCHOUR,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne, en qualité de délégué suppléant : - M. GLÉAU Ewen

La présente délibération sera transmise à la mairie de Pacé (35740).

AFFAIRES GENERALES

Election d'un délégué au sein des commissions du SYRENOR

Vu l'article 9 des statuts du SYRENOR portant dispositions sur les commissions,

Considérant la démission de Madame Gaële AKCHOUR,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur GLÉAU Ewen pour siéger dans les commissions du SYRENOR :

Commission	Titulaire	Suppléant
Finances	X	
Ressources humaines	X	
Lecture Publique		Х
Matériel Intercommunal		Х
Etudes secteurs et transition écologique		Х

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du SYRENOR,

FINANCES

Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (plan de relance) : Convention de financement

Vu la Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance,

Considérant la demande de subvention déposée dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique des écoles élémentaires.

Considérant le projet de convention de financement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de financement pour l'appel à projets pour un socle numérique des écoles élémentaires à intervenir entre la région académique de Bretagne et la commune de Saint-Gilles.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant et document afférent.

FINANCES

Décision modificative n° 1

Vu le Budget Primitif 2021 adopté par délibération n° 2021.02.07 du conseil municipal du 16 février 2021,

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires du budget de la commune pour l'exercice 2021, pour permettre le versement des avances pour les marchés de travaux du bâtiment mutualisé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessous :

Dépenses		Recettes			
Opération 221 2313 041	Extension groupe scolaire – bâtiment mutualisé	24 351.63 € 24 351.63 €	Opération 221 238 041	Extension groupe scolaire – bâtiment mutualisé	24 351.63 € 24 351.63 €
	TOTAL	24 351.63 €		TOTAL	24 351.63 €

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs

Considérant la nécessité d'adapter les services, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Au 1er octobre

- Suppression : 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30/35ème)
- Création: 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème})
- Suppression: 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35ème)
- Création : 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème)
- Suppression : 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème)
- Création : 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème)
- Création 1 emploi de technicien territorial à temps complet (35/35ème)
- Suppression : 1 poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet (31/35ème)
- Création : 1 poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet (32/35ème)

ENVIRONNEMENT

Convention de partenariat avec l'ALEC 2021-2023 relative à la valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat relative à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie des collectivités du Pays de Rennes avec l'ALEC.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée ainsi que tout avenant ou document afférent.

ENVIRONNEMENT

Candidature au label national "Terre Saine, communes sans pesticide"

Vu le courrier du Conseil Régional de Bretagne du 26 août 2021 concernant la reconnaissance du prix 0 Phyto régional à l'échelle nationale - label "Terre Saine",

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à candidater au label national "Terre Saine, communes sans pesticide",
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette candidature,

(DEPART DE M. LE SAULNIER Th.)

INTERCOMMUNALITE Rapport d'activité 2020 du CIAS

Monsieur COULOMBEL présente le rapport annuel 2020 d'activité du CIAS.

Cette communication ne fait pas l'objet d'un vote.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 49

Pour le Maire absent, la 1ère Adjointe, Françoise FISELIER

Date d'affichage :